



**Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire
des délégués du 17 janvier 2018
à l'Auberge de la Croix-Blanche à Granges**

Présents :

Les délégués des communes du district de la Veveyse pour le Réseau Santé et Social de la Veveyse :

Attalens : Blunsch André, Grandjean Cyril, Savoy Guillaume, Savoy Michel, Vuillens Jacques-André

Bossonnens : Cottet Dominique, Menoud Anne-Lyse, Piller Sébastien

Châtel-St-Denis : Allaman Jérôme, Colliard Damien, Della Marianna Gabriele, Genoud Christine, Grumser Steve, Maillard Daniel

Granges : Michellod Savio, Droux André (remplaçant)

Remaufens : Tâche Jérôme, Genoud Renée (remplaçante)

St-Martin : Buchs Gérard

Semsales : Hunziker Yvan (remplaçant)

Le Flon : Cardinaux Evelyne, Bongard Jean-Claude

La Verrerie : Grandjean Pascal, Vial Thierry

Les membres du Comité de direction (CD) :

Cruchon Juliana, Ducrot Charles, Fahrni Marc, Furter Béatrice, Gothuey Sandra, Menoud Laurent, Monney Christophe, Ubertini Christiane, Wittenwiller Anne-Lise

La directrice du RSSV : Bourqui Jacqueline

Excusés :

Délégués des communes du district de la Veveyse :

Attalens : Alibert Philippe, Perroud Pierre-Alain,

Bossonnens : ---

Châtel-St-Denis : Bavaud Thierry

Granges : Praz Serge

Remaufens : Vesel Gabriele

St-Martin : Borer Cédric

Semsales : Berthoud Noémie, Emonet Aloïne

Le Flon : ---

La Verrerie : ---

Membres du Comité de direction (CD) : ---

Invités présents :

Responsable aide et soins à domicile : Guillaume Claude Eveline

Responsable service des curatelles : Olivier Rouge

Responsable immeubles : Colliard Louis

Invités excusés :

Responsable RH : Perrin Nathalie

Responsable finances et informatique : Dumas Carole

Responsable adjointe aide et soins à domicile : Iriarte Colette

Responsable puériculture : Maillard Robotel Séverine

Présence de la Presse :

La Liberté : Sanchez Stéphane

Le Messager : Jordil Valentin

La Gruyère : Pharisa François

Début : 20h00

Fin : 21h45

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et appel des délégués
2. Désignation des scrutateurs
3. Approbation du PV de l'Assemblée générale ordinaire du 2 novembre 2017
4. Modification des statuts
5. Demande de crédit d'étude
6. Divers

1. Ouverture de l'assemblée et appel des délégués

M. le Préfet François Genoud, Président de l'assemblée, souhaite une cordiale bienvenue à tous les délégués, aux membres du Comité de direction, à la directrice du RSSV, aux responsables de service, aux partenaires du RSSV ainsi qu'aux représentants de la presse.

Au nom du Conseil communal, Madame Ubertini prend la parole et souhaite la bienvenue à tous. Un verre de l'amitié est offert par la Commune de Granges.

Toutes les communes sont représentées : **36** bulletins de vote ont été distribués, majorité absolue **19**. Une liste des présences a été contresignée à l'entrée.

Aucune remarque n'est faite quant à la convocation et à l'ordre du jour.

→ **Le Président déclare l'assemblée apte à délibérer.**

2. Désignation des scrutateurs

Mme Wittenwiler et M. Bongard sont nommés scrutateurs.

→ **Proposition acceptée par l'Assemblée.**

3. Approbation du PV de l'Assemblée générale ordinaire du 2 novembre 2017

Le PV susmentionné n'appelle aucun commentaire. Le Président remercie l'auteure pour la rédaction de celui-ci.

→ **Le PV est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.**

4. Modification des statuts

Mme J. Bourqui rappelle les motifs des modifications des statuts présentées lors de l'Assemblée.

Ces modifications se sont imposées par l'entrée en vigueur de la Loi sur les prestations médico-sociale, la constitution d'une nouvelle Association de communes pour l'exploitation des ambulances du sud fribourgeois, l'assainissement et la rénovation projetée des bâtiments.

Si le premier motif entraîne de « simples » modifications à caractère exécutoire, il n'en est pas de même des suivants qui touchent à l'essence des statuts. Si l'assemblée venait à les

approuver, ces modifications devront être, par la suite, soumises à l'approbation de l'organe législatif de chaque commune avant leur entrée en force.

Questions

M. C. Grandjean : Sur quoi est basée la modification de la limite d'endettement ?

Mme J. Bourqui : La limite d'endettement actuelle est basse, le réseau n'étant pas propriétaire au moment de la rédaction des statuts et n'envisageant pas le devenir. L'Association nouvellement créée pour les ambulances du Sud fribourgeois a prévu d'emblée 50 millions. Le montant à prévoir pour l'assainissement et la rénovation de l'immeuble, augmenté d'une marge susceptible de faire face à des imprévus a conduit le comité à cette proposition de 15 millions.

→ Sur la base des documents transmis avec la convocation à l'Assemblée générale, la **modification des statuts est acceptée à 35 voix pour, 1 voix contre.**

→ **Ces modifications devront être portées devant les législatifs des communes.**

Un extrait du pv de chaque commune, relatant le résultat concernant cet objet, est attendu par le RSSV.

5. Demande de crédit d'étude

M. L. Menoud, président de la Commission immeuble, présente et motive la demande de crédit d'étude via une présentation powerpoint.

1. Rappel historique

Cédé le 01.01.2007 au canton pour 100 ans, retour imprévu en propriété des communes du district le 01.01.2014. Pourquoi le RSSV? Entité prévue en cas de retour en propriété, inscrite dans l'acte notarié!

Vœux des communes:

- Privilégier les activités médico-sociales
- Faire en sorte que l'immeuble ne leur coûte pas (autofinancement)

2. Vœux des communes – forces/faiblesses

	Forces	Faiblesses
Objectif médico-social	<ul style="list-style-type: none">• Site dévolu depuis toujours à des activités médico-sociales• Centre ville, avec parking, proximité des transports publics• Porte d'entrée du HFR (radiologie et spécialistes consultants)• Création d'un centre médical grâce au Dr Berney présent sur le site• Recherche de locaux par l'ASDV et le centre de puériculture• Arrivée d'un service officiel des curatelles• Services sociaux ?• Solution momentanée pour les 2 homes du district• Dr Gothuey, gynécologue	<ul style="list-style-type: none">• L'ensemble du projet tient à une confiance réciproque entre les différentes parties prenantes.• Relation avec des partenaires privés => processus de décision plus rapide que celui qui concerne les entités publiques

Objectif financier

- Immeubles sans dette
 - Capital de réserve (CHF 400'000.--) résultant de la soulte remise par le canton au moment de la reprise
 - Capital résultant de la vente du terrain à la commune de CSD (CHF 390'000)
 - Locaux correspondant sans grands frais aux activités prévues
 - Autofinancement par le biais des locations
 - Prix de location correspondant à celui du marché
 - Plusieurs locataires intéressés
- Assainissement et rénovation à prévoir
 - Temps de latence entre le départ du home et celui de l'entrée de nouveaux locataires = perte d'exploitation à éponger
 - Risque de perdre les partenaires privés

3. Conclusion n°1

Les vœux sont atteignables !

Condition de réussite: réfléchir ensemble, vite et bien

4. Actions menées ensemble – les besoins

2014

Réflexions sur les besoins du district: Invitation faite à tous les acteurs médico-sociaux du district, publics ou privés, à venir exprimer leurs besoins et/ou leurs attentes en date.

2016 – 2017

Réflexions sur les besoins de chacun des services du RSSV, interrogés individuellement et sur les besoins d'un Centre médical+, le tout dans une perspective à 10 ans.

5. Conclusion n°2

Les surfaces sont suffisantes pour répondre aux besoins. Les bâtiments sont adaptés. La localisation est idéale !

6. Actions menées ensemble – suite à la conclusion n°2

24.03.2016

Immeubles situés sur le territoire de la commune de Châtel-St-Denis ; les réflexions du RSSV vont naturellement de pair avec la commune

Vente d'une parcelle à CSD en vue de la réalisation de LSI, également pour le district

Un usufruit de 10 ans est constitué en faveur du RSSV pour le parking.

Révision du PAD

Budget adopté par le RSSV pour contribuer au financement

Participation d'un représentant du RSSV aux séances concernant le PAD conduites par la commune de CSD

7. Etudes de faisabilités

1ère étude : PAGE ARCHITECTES SA

Exécutée en 2014

Assainissement et agrandissement

Estimation chiffrée à CHF 23'500'000 (sans parking)

2ème étude : BAT-MANN

Exécutée en 2017

Assainissement et rénovation : Bâtiment 72, Bâtiments Misets et Petit Paradis

Estimation chiffrée à CHF 7'340'000 (sans parking)

3^{ème} étude : BAT-MANN

Exécutée en 2017

Construire à neuf (sans parking)

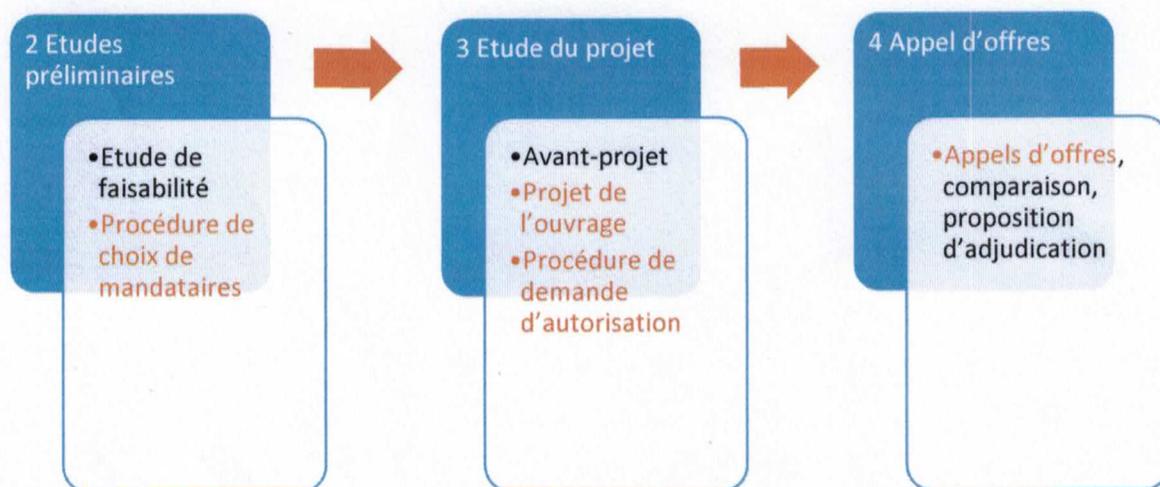
- Volume identique au volume du bâtiment 1972, sans chiffrer les bâtiments Misets et Petits Paradis

Estimation chiffrée à CHF 11'150'000

8. En résumé

- Projet en adéquation avec les exigences des communes
- Maintien de prestations médico-sociales de qualité et de proximité en Veveysse
- Porte d'entrée HFR – soutien DSAS
- Pérennisation de la dynamique en place depuis l'ouverture du CMV
- Développement des activités médicales (urgences, spécialistes) et paramédicales
- Choix d'une option dont le financement est assuré via les locations au prix du marché (autofinancement du bâtiment)

9. Demande de crédit d'étude



- Passer de la phase 2 à 3 puis à 4 en connaissance de cause
- **Projet veveysan d'envergure dans un but médico-social!**

Le comité propose d'accepter le crédit d'investissement de CHF 500'000.– afin d'élaborer le projet définitif, d'établir le descriptif détaillé des travaux ainsi que du projet et de constituer un dossier en vue de l'obtention du permis de construire.

M. le Président remercie M. Menoud pour la présentation et souhaite la bienvenue à Madame Grandjean, arrivée par après.

Questions

M. D.Colliard : Le conseil communal souhaite ajouter quelques compléments formulés lors de l'assemblée du 02.11.2017. En effet, le PAD a pleinement commencé et avance bien selon le planning. Les solutions sont en bonne voie pour le parking qui sera probablement en souterrain et en commun.

D'ailleurs, concours de circonstances, le PV de la séance du PAD de décembre est arrivé le 16 janvier 2018. Les nouvelles surfaces de plancher ont été communiquées. Il ne reste plus que 540m², uniquement, pour le RSSV, s'il souhaite construire un nouveau bâtiment.

La commission technique de Châtel-St-Denis s'est posé plusieurs questions/suggestions :

- soit le RSSV intègre ces 540 m² dans la réflexion de la rénovation du bâtiment
- soit le bâtiment 1972 pourrait être démoli et un nouveau bâtiment repensé avec ces 540 m² en plus.

Du fait de l'information amenée récemment, ne serait-il pas intéressant de reporter la demande de crédit afin d'étudier les nouvelles possibilités ou répercussions de ces surfaces de plancher ?

Le but de la commune de Châtel-St-Denis n'est pas de freiner le projet mais bien d'exposer des éléments nouveaux obtenus le 16 janvier 2018 et qui pourraient modifier certaines réflexions.

Mme B.Furter : A-t-elle bien compris que la commune de Châtel-St-Denis souhaite racheter cette surface de 540 m² ?

M. D.Colliard : Non, cela n'est pas l'intention. M. D. Colliard explique à nouveau le questionnement émis par la commune. Les communes doivent être conscientes qu'avec 540m² on ne peut pas faire grand-chose, d'où le questionnement de la commune de Châtel-St-Denis.

M. L.Menoud : Indique qu'un débat a été émis au sein du comité au sujet de cette surface restante. Les réflexions s'orientent vers un transfert d'indice envers le RSSV ou inversement envers la commune de Châtel-St-Denis. Ces réflexions n'entravent pas l'avancée du projet de rénovations et d'assainissement.

M. D.Maillard : Emet que si rénovation et assainissement il y a, sans tenir compte des 540 m², cela fige passablement les réflexions futures quant au développement de cette zone en centre-ville. Il faut penser densification.

M. L.Menoud : La réflexion doit être menée dans le cadre du PAD et non dans le cadre de l'assemblée générale du RSSV. La logique est de rénover le bâtiment afin de pouvoir loger nos locataires actuels et les futurs.

M. M. Fahrni : Il soulève que c'est la première fois qu'il entend réellement parler d'un parking souterrain. Est-ce que celui-ci sera affecté uniquement au bâtiment du LSI ou à l'ensemble ? Est-ce que celui-ci pourra accueillir une nouvelle construction au-dessus afin de pouvoir exploiter ces 540 m² ? Si on rénove l'hôpital tel quel, on ne pourra qu'exploiter ces 540m² par une nouvelle construction. Ne devrait-il pas y avoir une autre variante qui contienne les deux aspects : la rénovation et l'exploitation des mètres carré supplémentaires ?

M. L.Menoud : Comme discuté au comité directeur, les réflexions avancent en 2 phases. La première concerne le bâti existant et la 2^{ème} phase concerne le PAD. Pour rappel, le PAD a besoin d'un projet de référence sur lequel il peut s'appuyer et définir un RCU. Un parking va clairement répondre aux besoins du RSSV, des LSI, de la maison des œuvres. Des discussions sont encore en cours, le projet référence dans le cadre des discussions PAD n'est pas encore arrêté. Pour rappel, le projet de parking émis lors des séances PAD a été communiqué dans le cadre du comité directeur. Il n'est pas question ce soir du parking mais bien de la phase 1, soit de penser au bâti existant.

M. M.Fahrni : Soulève qu'il n'est pas tout à fait d'accord avec la réponse fournie et pense que justement c'est le moment de se poser ces questions. Souhaite une autre variante comprenant la réflexion avec les 540 m².

M. M.Savoy : Entend qu'il y a de nouveaux éléments qui arrivent et que cela perturbe les réflexions. Entend également la proposition d'un report au vu de ce qui précède. Quelles sont les incidences si on reporte la demande de crédit à l'assemblée des comptes au tout début mai ? Est-ce faisable ?

Mme J.Bourqui : rappelle que les médecins du CMV sont présents depuis 3 ans et composent avec ce qui est à disposition dans une situation « intermédiaire ». Tout ce qui est reporté a une influence directe sur eux, un peu comme une douche froide. 2^{ème} aspect : on peut continuer à discuter pour trouver le meilleur projet mais il lui semble qu'il y aura toujours des avantages ou des inconvénients. Le projet actuel a le mérite de répondre aux besoins des locataires présents et à cette dynamique. Les conditions seront améliorées. Si toutefois, la réflexion s'oriente différemment suite à cette assemblée, cela risque d'influencer fortement les locataires vers d'autres solutions. Il convient de mettre tous ces aspects dans la balance.

M. le Président donne la parole aux invités présents : partenaires médicaux, paramédicaux et collaborateurs du RSSV s'ils le souhaitent.

Drse Maillard Dewarrat : Remercie les délégués et leur commune de leur travail. Elle rappelle qu'une dynamique est installée et que d'autres médecins attendent toujours des réponses. Elle pense que si la rénovation est reportée et du fait qu'il y a un nombre considérable de nouvelles constructions à Châtel-St-Denis, les médecins pourraient envisager de partir dans d'autres locaux. L'image de l'hôpital est forte et toujours présente. La population y est attachée et cela a tout son sens que les médecins y restent. Elle rappelle notamment l'intérêt de spécialistes à venir, ce qui est un grand plus pour la Veveysse.

Mme A.Grandjean : Rappelle que c'est un réel avantage, une chance unique, pour les patients, pour la population veveysanne, que d'avoir sous un même toit plusieurs acteurs médicaux et paramédicaux. Elle rappelle notamment qu'il n'y a pas énormément de centres aussi développés en Suisse romande. De plus, c'est la vocation même du bâtiment, il faut exploiter ceci.

M. Le Président ferme la parenthèse ouverte aux partenaires médicaux, paramédicaux et collaborateurs du RSSV.

Mme E. Cardinaux : Si la rénovation est retenue, où seront logés les locataires actuels ? Est-ce qu'ils resteront dans les locaux, subissant des nuisances sonores ? Ou seront-ils placés dans des containers ? Si tel est le cas, sont-ils prêts à exercer dans ces conditions ?

M. L. Menoud : En effet, après le départ de la maison St-Joseph, 3 étages sur 4 seront vides. Les médecins seront les seuls à devoir être relogés. La possibilité de loger temporairement les médecins dans des containers sur le parking afin de rester sur le site tout de même a été évoquée.

M. A. Droux : Se permet de « mettre les pieds dans le plat ». Ne faudrait-il pas penser plutôt à des perspectives à long terme et non à 10 ans ? Il trouve également que le projet qui consistait à créer un nouveau bâtiment afin de pouvoir y loger paisiblement les locataires actuels afin de rénover l'ancien est intéressant. Il n'a cependant pas entendu d'avis sur ce sujet.

M. C.Monney : Rappelle que l'enjeu de tout ça, c'est la santé au sens large. Rappelle que l'ensemble des délégués est au service de la population et que l'attache de la population à

ce bâtiment est forte. Il y a un réel enjeu quant aux prestations qui pourraient être proposées dans ce centre et qui seraient un réel avantage pour la Veveysse.

M. D. Colliard : Rappelle que la commune de Châtel-St-Denis est sensible à la problématique car elle se rend bien compte de son importance, d'où les nombreuses discussions. L'idée est d'offrir les meilleures conditions à tout un chacun. Rappelle qu'ils ne désirent pas freiner le projet.

M. M. Savoy : Souligne le fait que tous soutiennent ce projet, qu'ils sont fiers et derrière le centre médical de la Veveysse. Ne faudrait-il pas prendre le temps de ces 3 mois supplémentaires afin de développer une variante ?

M. G. Buchs : Est-ce qu'en 3 mois une autre version pourrait être présentée ? Est-ce suffisant ?

Mme J. Bourqui : Les personnes les plus « impatientes » de voir avancer le projet sont présentes. Est-ce que 3 mois de plus pourraient être acceptables de leur point de vue ?

M. L. Menoud : Indique à tous que 3 mois, ce n'est pas réellement 3 mois car relancer un projet architectural ne sera pas faisable pour le présenter à la prochaine assemblée. Rappelle que les besoins ont bien été initiés sur une journée mais que cela a pris du temps et de l'argent par la suite. De plus, le RSSV n'a pas le crédit pour avancer dans ce sens à l'heure actuelle.

Drse Maillard : Ne revient pas sur les délais mais se pose des questions en tant que citoyenne au niveau du budget. Est-ce vraiment un projet à 23 mio qui doit être accepté ou plutôt un projet à 8 mio ?

Mme B. Furter : Pose une question technique à M. D. Colliard. Lorsqu'ils ont été signés l'acte de vente, le notaire leur a mentionné des éléments qui passent en dessous des parcelles et qui pourraient coûter cher s'ils devaient être déplacés ; sait-il de quoi il parlait ? Est-ce que cela a été approfondi dans le cadre du PAD ?

M. D. Colliard : Non, il ne sait pas exactement et pense que cela concerne plutôt le RSSV.

M. C. Grandjean : Est surpris de la teneur du débat dans son contexte. Du fait de la présentation de M. L. Menoud, il en ressort que le projet présenté est lié à des réflexions menées et étudiées depuis un certain temps. De plus, il pense que c'est bien le but des communes d'éviter des dépenses extrêmes alors que des solutions moins coûteuses sont faisables et répondent aux besoins. Rappelle que les délégués votent sur un crédit d'étude.

M. C. Ducrot : Apporte quelques précisions quant aux chiffres évoqués lors de l'étude de faisabilité de Page Architectes. Les 23 mio comportent 3 bâtiments, donc la totalité du projet. Cela comprend également la construction des LSI, mais aussi la rénovation des bâtiments du RSSV.

M. J. C. Bongard : Pose une question aux médecins car il a entendu que les médecins ne seraient pas enchantés de travailler dans des containers mais favorables à la rénovation du bâtiment. Dans ce cas, que préférerez-vous quant à votre travail ?

Drse Maillard : En effet, ce n'est pas l'idéal de travailler dans des containers. Cependant, ils sont prêts à faire des concessions et à travailler dans des containers le temps des travaux. Ils attendent que cela bouge.

M. C. Ducrot : Apporte une autre précision. Lorsqu'une étude de faisabilité est menée, l'estimation présentée est à +/- 25%. Rappelle justement que la demande de ce soir porte sur un crédit d'étude et comprend l'intervention d'un architecte ; la réflexion des 540 m² pourrait être tout à fait menée.

Mme B. Furter : Emet un vœu à l'intention de la commune de Châtel-St-Denis et du groupe du PAD afin de savoir de quoi il en retourne au sujet de ces éléments enterrés sous les parcelles évoqués par le notaire.

M.D. Colliard : Les ingénieurs seront à même de répondre à cette question, à ce vœu.

M. G. Buchs : Avant de voter, est-ce qu'on intègre la réflexion sur ces 540m² à ce projet?

M. L. Menoud : Un appel d'offre aux architectes sera lancé et dans le cahier des charges cela peut tout à fait être indiqué.

M. le Président : Demande clairement si la réflexion sur les 540 m² est une condition à la demande de crédit.

M. G. Buchs : C'est une proposition.

M. L. Menoud : L'architecte sera questionné dans le cadre du crédit d'étude afin qu'il y réfléchisse.

M. G. Buchs : Si on n'intègre pas la réflexion maintenant, cela veut-il dire que les 540 m² sont perdus ?

M. C. Ducrot : Non, cela veut uniquement dire que l'on pourra construire un bâtiment de 540 m² sur la parcelle restante.

M. G. Buchs : C'est donc plus rationnel de les intégrer dans la réflexion.

M. L. Menoud : Tout à fait.

M. le Président : La demande a bien été comprise par le président de la commission immeuble.

La parole n'est plus demandée.

→ Sur la base des documents transmis avec la convocation, de la présentation de M. Menoud, président de la Commission immeuble, ainsi que du débat et de la demande de M. G. Buchs, **la demande de crédit d'étude est acceptée par 22 voix pour, 12 voix contre, 2 abstentions.**

6. Divers

Mme B. Furter rappelle que, dans le cadre du RSSV, plusieurs commissions sont constituées et elle remercie au nom du comité toutes les personnes œuvrant au sein de ces commissions pour leur implication.

M. M. Fahrni rappelle que beaucoup de projets ont été menés à bien au sein de la Veveyse. Ceux-ci ont souvent amené leur lot de discussions, mais lorsqu'ils démarraient tous étaient d'accord. Ce n'est pas le cas ce soir et cela n'est pas optimal.

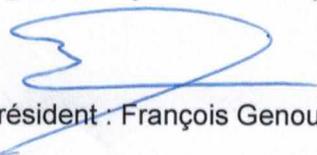
M. le Président tient à renforcer les propos de M. Fahrni ; l'unité est de mise dans un tel projet ! Il rappelle que les réflexions ont commencé depuis 2014 déjà, il convient d'améliorer la compréhension des éléments, la coordination et la communication à tous niveaux (Préfecture, communes, comité).

M. le Président remercie la directrice, la secrétaire, les membres du comité, les collaborateurs/trices du RSSV présents, les délégués ainsi que les partenaires pour leur participation active à cette assemblée.

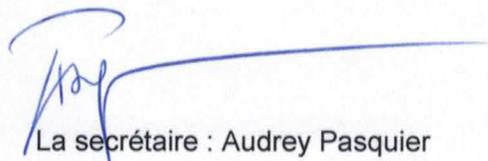
De plus, il transmet par le biais de Mme J. Bourqui ses remerciements à tous les collaborateurs du RSSV et remercie la commune de Granges pour l'accueil ainsi que l'Auberge de la Croix-Blanche.

Plus aucune question n'étant posée, l'assemblée est levée à 21h45.

Granges, le 17 janvier 2018/ap



Le président : François Genoud



La secrétaire : Audrey Pasquier

PV approuvé le 2.5.18